



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Délibération n° CC/25-147

Création d'emplois permanents : Bibliothécaire

Date de convocation :
14/11/2025

Conseillers en exercice : 101

Conseillers présents : 63

Conseillers votants : 87

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre culturel Guy Gambu - 1 Rue Jules Ferry, 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 20 novembre 2025 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Anne PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Véronique BABIN PREVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERA EVE (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Piernella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Hélène MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Jean-Marie MBELO (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER

(VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Eric FAUQUE (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Catherine MIKLARZ (VEXIN-SUR EPTE), Jean-Pierre TAULLÉ (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Jacky SABOURIN (suppléant de Jean-Michel DE MONICAULT - CROISY SUR EURE), Monique DELEMME (suppléant de Claude LANDAIS - GIVERNY)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Geneviève CAROF à Monsieur Guillaume GRIMM
Monsieur Michel CITHER à Monsieur Michel ALBARO
Monsieur Xavier PUCHETA à Monsieur Pascal LEHONGRE
Madame Sarah BOUTRY à Monsieur Pascal JOLLY
Monsieur Jean-Pierre SAVARY à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Michel PATEZ à Monsieur Christian BIDOT
Monsieur Antoine ROUSSELET à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Madame Laurence MENTION à Monsieur Thibaut BEAUTÉ
Madame Jessica RICHARD à Monsieur Christian LEPROVOST
Monsieur Pascal GIMONET à Monsieur Pascal DUGUAY
Madame Lydie CASELLI à Monsieur Julien CANIN
Monsieur Dominique DESJARDINS BROSSEAU à Monsieur Didier COURTAT
Monsieur Hervé PODRAZA à Madame Pieternella COLOMBE
Monsieur Patrick JOURDAIN à Monsieur Hubert PINEAU
Monsieur Laurent LEGAY à Madame Aline BERTOU
M. François OUZILLEAU à Mme Dominique MORIN
Mme Léocadie ZINSOU à Mme Evelyne HORNAERT
M. Johan AUVRAY à M. Eric FAUQUE
M. Christopher LENOURY à Madame Martine VANTREESE
M. Raphaël AUBERT à Mme Marie-Christine GINESTIERE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Paola VANEGAS à M. Youssef SAUKRET
M. Denis AIM à Mme Catherine DELALANDE
Madame Annick DELOUZE à Monsieur Thomas DURAND

Absents :

Monsieur Christian FOURNIAL
Madame Lydie LEGROS
Madame Karine CHERENCEY
Monsieur Hervé BOURDET
Monsieur Jérôme FOUCHER
Monsieur Gilles AULOY
Monsieur Thierry HUIBAN
M. Yves ETIENNE
Monsieur Vincent LEROY
Monsieur Michel LAGRANGE
Monsieur Rémi FERREIRA
Monsieur Patrick DUCROIZET
M. Gabriel SINO
Monsieur Paul LANNON

Secrétaire de séance : Eric FAUQUE

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8, L332-10 et L332-14 et suivants ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouvert aux agents contractuels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour le poste de bibliothécaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer un emploi permanent de bibliothécaire, sur un grade du cadre d'emplois des bibliothécaires relevant de la catégorie A ou sur un grade du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour exercer les fonctions suivantes :

- Coordonner et concevoir les actions culturelles dans le domaine du numérique,
- Impulser une dynamique d'équipe et l'encadrement de 3 agents pour la section image et son,
- Effectuer la gestion et la coordination du mois du doc pour le réseau,
- Responsable des acquisitions cinéma (traitement et valorisation des documents physiques et de l'offre en ligne),
- Suivi des outils numériques du réseau,
- Accueil du public (19h hebdomadaires),
- Accompagner la mise en place de la MAO,
- Effectuer le suivi budgétaire de la section,
- Prise en charge d'un axe du projet d'établissement.

Article 2 : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8, L332-10 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Article 3 : De prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice.

Article 4 : L'agent devra détenir un niveau de formation et/ou une expérience professionnelle correspondant aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des bibliothécaires ou sur un grade du cadre d'emploi des assistants de conservation du

patrimoine et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filiale culturelle).

Article 5 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 6 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

| N° | Poste | Missions |
|---|--|--|
| Pôle Environnement et infrastructures | | |
| 1 | Chargé de mission prévention et sensibilisation à la réduction des déchets | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer la stratégie de la collectivité en matière de prévention des déchets - Poursuivre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes pluriannuels d'actions en terme de prévention et réduction des déchets (PLPDMA) - Coordination et suivi du plan de communication et de sensibilisation du service en lien avec le service communication - Développer des outils avec le service communication pour valoriser les actions de la collectivité, communiquer et sensibiliser les élus, les services communaux, les parties prenantes internes et externes, les scolaires et le grand public, sur les thématiques du PLPDMA - Elaborer suivre et évaluer des projets d'animation scolaire et grand public - Nouer des relations et assurer la concertation avec les partenaires des projets et créer un réseau |
| Pôle Aménagement, transitions et mobilités | | |
| 1 | Chargé de mission habitat | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des communes dans la programmation résidentielle, - Réaliser des études permettant de mettre en lumière les besoins en logements à l'échelle d'une commune ou de l'EPCI (diversification de l'offre, besoins spécifiques...), et émettre des préconisations, - Connaître et faire du lien entre les acteurs de l'habitat (partenaires et institutionnels) à mobiliser dans le cadre d'un projet d'habitat, - Suivre et aider à la mise en œuvre des actions de diversification de l'habitat et des besoins spécifiques inscrite au PLH, - Participer à la construction et à la mise en œuvre de stratégies foncières à vocation habitat, - Appuyer la mise en œuvre de la politique de peuplement de SNA, - Mettre en œuvre, suivre et faire le bilan de la CIL – convention intercommunale du logement, - Suivre du PPGDLSID - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, - Suivre de la CIA - Conférence Intercommunale d'Attributions, - Alimenter les outils de suivi et d'évaluation des instances et actions menées en faveur de la politique de peuplement, |

| | | |
|--|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux instances locales SNA en lien avec la politique de peuplement, - Contribuer à l'activité du service habitat, - Contribuer aux études ponctuelles servant à l'avancée des réflexions sur la compétence habitat, - Veille juridique et réglementaire, - Mener des actions transverses inscrites au PLH. |
| Pôle Enfance Citoyenneté et Culture | | |
| 1 | Auxiliaire de puériculture itinérante | <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et prendre en charge les enfants, - Assurer la sécurité physique, psychique ainsi que le bien-être des enfants accueillis, - Satisfaire les besoins fondamentaux des jeunes enfants (soins quotidiens), - Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement avec les modalités pédagogiques qui garantissent la cohérence et l'harmonisation des pratiques, - Accompagner, orienter et soutenir la parentalité, - Proposer des activités d'éveil aux enfants selon leurs développements psychomoteurs - Suivre et appliquer les protocoles et PAI (après apprentissage) en collaboration avec la responsable, - Accompagner les enfants en tenant compte des rythmes individuels et les histoires personnelles, - Assurer la propreté et l'hygiène des jouets, du linge, du mobilier et de la structure si nécessaire, - Participer à la cohésion de l'équipe et travailler avec l'ensemble des professionnels, - Respecter les règles d'hygiène et de confort, - Accueillir l'enfant en situation de handicap, avec des particularités ou un traitement médical |
| Direction du Juridique et de la Commande Publique | | |
| 1 | Adjoint(e) au chef du service commande publique | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le chef du service commande publique dans ses missions, - Conseiller les services dans le choix des procédures à mettre en œuvre, - Apporter une assistance aux services opérationnels dans le montage de leurs dossiers et dans la définition de leurs besoins, - Expliquer les modalités de passation des contrats publics, - Sensibiliser les services opérationnels aux évolutions juridiques, - Participer, le cas échéant, aux différentes réunions de lancement, de suivi de projet et de négociations éventuelles, - Elaborer des cahiers des charges en matière de fournitures, services, travaux et maîtrise d'œuvre (élaboration des pièces administratives et/ou |

| | | |
|--|----------------------------------|---|
| | | <p>validation des pièces rédigées par les consultants extérieurs),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer et notifier des marchés publics et concessions publiques (lancement de la publicité, suivi de la procédure de dévolution, contrôle du respect de l'application des critères de jugement des offres, suivi des négociations le cas échéant, préparation de la notification avec, le cas échéant, rédaction de délibérations ou décisions prises en vertu des délégations, préparation des courriers) - Suivre l'exécution administrative des marchés publics et concessions publiques (avenant). |
| Pôle attractivité touristique et culturelle | | |
| 1 | Bibliothécaire / agent d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux acquisitions documentaires et DVD jeunesse, jeux de rôles, - Concevoir et prendre en charge les actions culturelles jeunesse autour de l'art, du numérique et du cinéma, - Assurer le service public 19h par semaine, - S'occuper de l'action culturelle autour du numérique, - Suivre les outils numériques jeunesse (boîte à histoire ou ressources numériques), - Etre référent EMI/IA et développement de l'esprit critique, - Participer au comité de lecture jeunesse, - Mettre en place de partenariats autour du jeu de carte, jeu de rôle et de l'imaginaire, - Etre référent des expositions jeunesse, - Réparer et équiper les documents, - Participer à la Nuit de la lecture, Partir en livre, etc....., - Etre régisseur mandataire. - |
| 2 | Bibliothécaire | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et concevoir les actions culturelles dans le domaine du numérique, - Impulser une dynamique d'équipe et l'encadrement de 3 agents pour la section image et son, - Effectuer la gestion et la coordination du mois du doc pour le réseau, - Responsable des acquisitions cinéma (traitement et valorisation des documents physiques et de l'offre en ligne), - Suivi des outils numériques du réseau, - Accueil du public (19h hebdomadaires), - Accompagner la mise en place de la MAO, - Effectuer le suivi budgétaire de la section, - Prise en charge d'un axe du projet d'établissement, |

